

CONFIDENTIEL

Résumé des entretiens entre MM. Aubert et van der Klaauw

Décisions

Une rencontre entre spécialistes suisses et néerlandais sur les questions de désarmement (TNP / traité sur l'interdiction des essais nucléaires) aura lieu prochainement.

M. Aubert accepte une invitation de M. van der Klaauw pour une visite des Pays-Bas.

CSCE

La discussion porte principalement sur la préparation de Madrid. M. Aubert demande une préparation soigneuse. Tout en reconnaissant les suites positives de Belgrade (Bonn, Montreux, La Valette) il faut éviter que Madrid ne devienne aussi stérile que ne l'a été Belgrade.

La Suisse n'a aucune intention d'abandonner les droits de l'homme. Il faut cependant reconnaître que nous n'avons pas la prétention de transformer les régimes des pays de l'Est au moyen de l'Acte final. Il importe d'éviter que le processus de détente arrive à un point de rupture.

La tendance actuelle de la Suisse est de discuter et d'aller plus loin avec certains pays de l'Est qui sont d'accord de faire



- 2 -

un pas de plus que l'URSS, pour arriver de cette manière à une vraie détente au niveau européen qui ne dépendrait pas des "humeurs de mariage" entre les Etats-Unis et l'URSS.

M. van der Klaauw est d'accord avec cette manière de voir. Il souligne l'importance pour son pays de la composante humaine de la détente, de la question des droits de l'homme. Sans progrès dans ce domaine, le processus de la détente sera terminé pour l'opinion publique néerlandaise. Il faut donc à tout prix éviter de jouer le jeu des pays de l'Est qui abordent la détente sur un plan strictement inter-étatique et qui de ce fait sont tout à fait prêts à obtenir des résultats positifs dans des réunions telles que Bonn et La Valette afin d'éviter la discussion sur les droits de l'homme. L'Ouest n'est pas, selon le Ministre néerlandais, dans une position de faiblesse. L'URSS a tout autant besoin de la détente que nous.

Désarmement

M. Aubert expose les grandes lignes de la position suisse sur le désarmement. Il fait état de l'intérêt de la Suisse pour la proposition néerlandaise, sur laquelle il aimerait obtenir davantage d'informations.

M. van der Klaauw souligne que la proposition néerlandaise est conçue comme entreprise de longue haleine, l'approche choisie étant essentiellement pragmatique. Pour lui, la création d'une organisation de coordination entre les différents efforts internationaux dans ce domaine serait extrêmement utile et importante. Quant au projet français, l'élément le plus intéressant en est l'agence des satellites de surveillance. Il y a là convergence avec les propositions néerlandaises.

M. Rutten précise que les Français, lors d'une discussion à l'OTAN avaient déclaré qu'ils comptaient fermement aller de l'avant avec la préparation de la conférence régionale à condition toutefois qu'ils obtiennent la certitude qu'on y discutera

- 3 -

de mesures affectant l'Europe "de l'Atlantique à l'oural" et que les armes nucléaires resteraient exclues.

M. van der Klaauw aborde la question d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires avant la deuxième conférence de révision du TNP en 1980. La première a failli tourner court parce que le Tiers Monde se plaignait amèrement de la discrimination sur l'interdiction des essais nucléaires. M. van der Klaauw craint que la deuxième conférence de révision puisse signifier la fin du TNP, préoccupation que la délégation suisse partage également.

Afrique australe

M. Aubert fait état de la position suisse au sujet de l'Apartheid et énumère les différentes mesures prises par notre pays à l'égard de l'Afrique du Sud. Il exprime sa préoccupation pour l'avenir de la RSA et de la Namibie. L'intransigeance du gouvernement de Prétoria risque de provoquer une vague de violence qui pourrait entre autres détruire le potentiel économique sud-africain.

Pour M. van der Klaauw le risque de collision entre la RSA et l'Afrique noire ainsi qu'entre la RSA et l'ONU deviendra de plus en plus grand si Prétoria reste intransigeante. Pour les Pays-Bas le problème est en grande partie un problème de politique interne. La politique du dialogue a été abandonnée après la mort de Steve Biko. L'accord de coopération culturelle a été mis en veilleuse et sera dénoncé sous peu. La Haye (le gouvernement Den Uyl) en a appelé publiquement aux sanctions. (ce qui pose le problème de savoir si les Neuf seront prêts à suivre les Pays-Bas). La pression de l'opinion publique néerlandaise pour des sanctions à cause de la Namibie est également grande. La Haye ne veut cependant pas couper l'herbe sous les pieds des cinq qui pourraient obtenir des résultats positifs.

- 4 -

A deux questions de M. Iselin, M. van der Klaauw répond qu'une résolution préconisant des sanctions contre la RSA se heurterait actuellement au veto des membres permanents occidentaux du Conseil de Sécurité. Si des sanctions sectorielles devaient être prises, les secteurs visés seraient tout d'abord le pétrole et les finances.

Elargissement des Communautés

M. Aubert fait le tour des relations entre la Suisse et les Communautés. Il comprend que politiquement les Communautés ne pouvaient refuser les trois candidatures restantes. Il pense cependant que l'élargissement posera le douloureux problème du "petit Nord-Sud", du Nord-Sud européen, un problème qui n'est encore pas du tout résolu. D'autre part, les nouveaux membres devraient respecter l'acquis communautaire. En auront-ils les moyens ?

L'harmonisation du droit le préoccupe également : il y a le risque de voir deux harmonisations différentes se développer celle des Communautés et celle du Conseil de l'Europe.

M. Jolles se déclare heureux de l'écho favorable auprès de la Communauté des décisions du Sommet de Vienne. La Suisse désire d'autre part pouvoir développer les relations au-delà du libre-échange par une approche pragmatique, cas par cas. Le problème de l'évolution de ces relations doit être abordé de façon dynamique. Les difficultés que l'élargissement posera au niveau des mécanismes de décision seront des difficultés que la Suisse ressentira évidemment.

M. van der Klaauw voit tout à fait qu'il existe un problème dans les relations entre les CE et l'AELE. En ce qui concerne l'élargissement, les Pays-Bas pensent que le renforcement de la position de la Commission serait le moyen le plus approprié pour remédier aux problèmes qui se poseront au niveau des mécanismes de décision. La proposition française du Comité des

- 5 -

Trois Sages paraît bonne pour autant que leur mandat contienne la stricte observation du Traité de Rome, c'est-à-dire avec l'intégration comme but final, et non pas celle d'une fédération quelconque. Il est évident que ce problème ne peut être réglé à court terme. Mais il y aura des résultats peut-être avant la fin de la présidence française (première moitié de 1979).

En ce qui concerne les relations avec l'AELE, La Haye est tout à fait prête à renforcer la coopération, mais pour les Neuf il importe en ce moment de renforcer la coopération politique entre eux, ce qui est essentiel à la construction de l'Europe telle qu'elle est prévue dans le Traité de Rome.

M. van der Klaauw estime que les CE doivent rester ouvertes; elles ne doivent pas glisser lentement dans le camp protectionniste.

Quant à l'harmonisation du droit, elle lui paraît déjà extrêmement difficile à l'intérieur des Neuf étant donné que les philosophies juridiques dans les différents pays ne se ressemblent pas du tout. Mais il est évident que la coopération avec les non-membres continuera.

M. Jolles est content des assurances anti-protectionnistes. L'acquis communautaire ainsi que l'accord de libre-échange y obligent d'ailleurs les CE tout autant que la Suisse.

Puisque ces positions se recoupent il propose d'allier les forces à l'extérieur, comme au GATT au sujet du Tokyo-round. Il importera que le paquet final soit ficelé avant la fin de l'année et qu'il puisse entrer en vigueur après la disparition des dispositions américaines (surtout les "countervailing duties"). Les assurances du Président Carter dans ce domaine semblent tout à fait valables.

./.

- 6 -

D'autre part M. Jolles pense que certains Etats de la Communauté ont trop vite ou trop facilement cédé à l'interventionnisme, notamment dans le domaine du textile.

Il pose ensuite le problème créé par les nouvelles directives de la Communauté en matière de contrôle des médicaments qui risquent de créer un double contrôle.

M. van der Klaauw en prend note.

Système monétaire européen

M. Jolles expose la position du Conseil fédéral en ce qui concerne le SME et pose la question de savoir, dans l'hypothèse d'une réussite du SME avant la fin de l'année (entrée en vigueur au 1er janvier 1979) sans que tous les membres de la Communauté y participent, quelle serait l'attitude du gouvernement néerlandais ? Préférerait-il un système à Neuf, un système à tout prix, donc à sept ou huit ou pas de nouveau système du tout ? Quelle sera la relation entre la lire et l'écu ?

Pour M. van der Klaauw il s'agit de garder en tout cas le serpent dans une première phase pour pouvoir voir si le SME est un système viable. D'autre part le SME renforcera certainement l'intégration. Il y aura là peut-être un terrain d'entente avec les Anglais. L'Italie et la Grande-Bretagne aimeraient une approche plus flexible. Andreotti avait parlé, en autres, d'une solution dans le temps. Mais, quant au fond, l'Italie est fermement décidée à rentrer dans le système même si ses banquiers lui font des difficultés.

Puisque les CE ne veulent pas perdre le contact avec la Norvège qui est dans le serpent, le système devra forcément être ouvert aux autres pays non membres. Pour les Pays-Bas il n'y a aucun problème à ce que la Suisse y participe.

- 7 -

M. Jolles souligne que la période envisagée entre l'adoption du système et l'association des autres pays semble cruciale puisqu'il ne faut pas laisser de temps à la spéculation.

M. van der Klaauw reconnaît le problème qui se pose également aux Pays-Bas, le florin étant une des monnaies les plus fortes de la Communauté.

Selon M. Rutten l'élaboration du système d'association est extrêmement complexe et difficile. On ne pourra pas aller trop vite car il s'agira d'associer des non-membres à des mécanismes de décision à caractère communautaire.

Pour M. Jolles ceci dépend du niveau d'ambition. Un arrangement entre les banques centrales devrait pouvoir aller très vite étant donné que ces contacts existent déjà. Il s'agirait alors purement d'un règlement de questions techniques. S'il s'agit d'une association au système dans son ensemble, ce serait un problème politique de grande portée qui demanderait alors beaucoup de réflexion.

Questions bilatérales

M. van der Klaauw ayant appris que la Suisse entend se retirer de l'accord de financement collectif des stations océaniques de l'Atlantique du Nord, demande que nous revoyions cette question.

M. Aubert s'engage à soumettre l'affaire à nouveau au Conseil fédéral.

M. Hegner remercie M. van der Klaauw pour son attitude coopérative à la suite de l'incident survenu aux Pays-Bas avec un fût rempli de déchets radioactifs.



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

L 16. Jan.79 18

p.B.15.21.P.-B.(2)-VP/wn

Berne, le 5 janvier 1979

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse
 Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

CONFIDENTIEL

A toutes les représentations diplomatiques

M. le Conseiller fédéral Pierre AUBERT
 M. l'Ambassadeur A. WEITNAUER
 M. l'Ambassadeur R. BINDSCHIEDLER
 M. l'Ambassadeur E. DIEZ
 M. l'Ambassadeur J. MARTIN
 M. l'Ambassadeur M. HEIMO
 M. l'Ambassadeur J. ISELIN
 M. l'Ambassadeur A. HEGNER
 Mme l'Ambassadeur F. POMETTA
 M. l'Ambassadeur J. CUENDET
 M. l'Ambassadeur E. BRUNNER

 M. le Ministre J. ZWAHLEN
 M. le Ministre J. MONNIER
 M. le Ministre M. JACCARD
 M. le Ministre F. BLANKART

KH	BTJ	MY	RK
DR	GR	KAM	DIS
PY	STR	DS	SLM
TR	VP	CX	AX
GH	SW	DD	BOR
HI	KR	MKG	BY
RZ	RA	HJ	SA
GLS	NF	CL	BFA

M. l'Ambassadeur P. JOLLES, Division du Commerce
 M. l'Ambassadeur C. SOMMARUGA, Division du Commerce
 M. J. LUGON, Division du Commerce
 Colonel MARK, GGST, Op
 M. E. Kiener, Directeur de l'Office fédéral de
 l'économie énergétique

p.B.15.21.P.-B.(2)-VP/wn

Berne, le 5 janvier 1979

CONFIDENTIEL

Visite à Berne
du Ministre néerlandais des
Affaires étrangères,
M.C.A. van der Klaauw

./.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, un résumé des entretiens qui ont eu lieu le 16 novembre 1978 entre le Chef du Département politique fédéral, M. Pierre Aubert, et le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, M. Christoph A. van der Klaauw.

DIVISION POLITIQUE I
p.o.



(Boillat)

Ann. ment.